

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 54

8 janvier 2010

SOMMAIRE

ABMM-Metallhandel S.e.c.s	2590	Horatius Sicav	2567
Alliance Atlantis International Television		iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l.	
Distribution	2566		2546
Anfred Sàrl	2564	J.E.J. Eco-Logic S.A	2577
Antimo S.A	2551	Kalan Capital China REO S.àr.l	2546
Artepoly's S.A	2548	Kelo S.à r.l.	2577
Auva S. à r.l	2549	Lombard International Assurance S.A	2592
Barclays BR Holdings S.à r.l	2565	Lottomatica International Hungary Kft.,	
BBC Avanti-Mondorf 2000	2570	Luxembourg Branch	2546
Bee Bop S.A	2549	Manchester Wind S.à r.l	2551
Belmar Participation S.A	2580	Marks & Clerk	2576
Bosphore	2579	MLT S.à r.l	2580
Brianza (Luxco) II S.à r.l	2572	Moongate Holding S.A	2571
Café New Romo S.àr.l	2576	MPEL-Metroplex Project Engineering Lu-	
Conway Services - The Convenience Com-		xembourg S.à r.l	2579
pany Ś.à r.l	2568	Muellux Holding Company II S.à r.l	2584
Coperlink S.A	2578	Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l.	
Cudillero Holding S.A	2571	•••••	2583
deuxLM HOLDING S.A	2568	New Wind S.à r.l	2576
Diffusion de Saedeleer S.A	2578	Olip 2 S.A	2570
D.P. Consult S.A	2547	Oli Plast GmbH	2575
Dragalux S.A	2548	PAR	2582
Ennis S.à r.l.	2548	Picton S.à r.l	2570
EPP Ile de France (Lux) S.àr.l	2547	Pimex Finance S.A	2569
Financière Light III S.à.r.l	2565	Riva Bella S.A	2577
Gaillon GP S.à r.l	2581	Rommeschter Haff	2551
Gaillon S.C.A	2582	Sails Capital Management	2581
Gas Shipping Stargas S.A	2567	Senga S.A	2575
Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l	2574	S.E.P.M. S.A	2569
Gorey S.à r.l.	2547	Société internationale de transfert de tech-	
Greenstock	2575	nologies S.A	2580
GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l	2567	St Helen's Place Investments Luxembourg	
Helvag System A.G.	2581	S.à r.l	2571
HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l	2583	Thomson Reuters Finance S.A	2592
HEPP III Luxembourg Master S.à r.l	2582	Triangular Holding S.A	2579
HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l.		World Wide Trade Match S.à r.l	2578



Lottomatica International Hungary Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 143.654.

FERMETURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte des résolutions du 8 octobre 2009 prises par le conseil de gérance de Lottomatica International Hungary Kft., société de droit hongrois, ayant son siège social à 1023 Budapest, Arpád fejedelem útja, 26-28, Hongrie, inscrite au Registre des Sociétés de Budapest (Hongrie), sous le numéro 01-09-884088, (ci-après la "Société"), qu'il a été décidé de procéder à la fermeture de la succursale existant sous le nom de Lottomatica International Hungary Kft., Luxembourg Branch.

Il a été décidé que la fermeture de la succursale prendrait effet au 17 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010000305/16.

(090192246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Kalan Capital China REO S.àr.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.838.

Monsieur Jeremy LESTER-SWINDELL a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 9 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Kalan Capital China REO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010000313/13.

(090192760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 138.988.

Auszug aus dem Protokoll

der 3. Verwaltungsratssitzung (die "Sitzung") der Gesellschaft

Datum: 23. November 2009

Uhrzeit: 15.00 Uhr

Ort: Luxemburg, am Sitz der Gesellschaft

Teilnehmer: Herr Holger Möller

Herr Dr. Aris Aristidou Herr Roberto Bortolotti

Gäste: Herr Holger Wachter

Herr Detlef Steinhage Frau Elke Guffler Frau Bärbel Müller

Protokoll: Frau Bärbel Müller

Dritter Beschluss

Der Verwaltungsrat NIMMT die Adressänderung von Herrn Dr. Aris Aristidou zu nunmehr Martin-Luther-Platz, 32, D-40212 Düsseldorf, Deutschland ZUR KENNTNIS und veranlasst die entsprechende Eintragung im Luxemburger Handelsregister sowie die entsprechende Veröffentlichung im Mémorial.

Référence de publication: 2010000330/25.

(090193226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



Gorey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 122.650.

EXTRAIT

En date du 1 er décembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010000315/16.

(090192657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

EPP lle de France (Lux) S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.475,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 80.536.

FXTRAIT

Suite au contrat de cession de parts sociales en date du 11 décembre 2009 la société EPP PARTNERS 2001 L.L.C., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), établie et ayant son siège social à C/O Corporation Service Center, 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A.1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 (USA), a cédé 10 (dix) parts sociales à la société EPP SURESNES CURIE HOLDINGS (LUX) S.AR.L., une société constituée et existant sous les lois du Luxembourg, établie et ayant son siège social à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, et enregistrée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105391.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domicilitaire

Référence de publication: 2010000320/20.

(090193447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

D.P. Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 156, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 62.455.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Pétange, le 12 novembre 2009

Il ressort du PV de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 12 novembre 2009 que: Le siège social est transféré à 156 rue d'Athus L-4710 Pétange.

Isabelle LEPEZ est démissionnaire comme administrateur, Sylvia KOHNEN est démissionnaire comme administrateur-délégué.

Abdallah BENJEAA, 156 Rue d'Athus à L-4710 Pétange, est nommé administrateur et assumera la fonction d'Administrateur délégué jusqu'à l'assemblée de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010000355/18.

(090192394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



Ennis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 122.836.

EXTRAIT

En date du 1 er décembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010000321/16.

(090192656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Dragalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 134.072.

EXTRAIT

Le 8 juillet 2009 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle la résolution suivante a été prise:

1) Nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale ordinaire, à l'unanimité, décide de nommer pour une période de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012 en tant qu'administrateur la personne suivante:

M. Koen Standaert, domicilié à Chaussée Romaine 133, 6700 Arlon, Belgique.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010000322/16.

(090192822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Artepoly's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 50.102.

DISSOLUTION

Extrait

Constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 1995, publié au Mémorial C numéro 227 du 26 mai 1995, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50102.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 décembre 2009,

enregistré à Esch/Al. A.C., le 10 décembre 2009, relation: EAC/2009/15166,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-1450 Luxembourg, 13, Côté d'Eich.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2009.

Pour extrait

BLANCHE MOUTRIER

Le notaire

Référence de publication: 2010000807/22.

(090193641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.



Bee Bop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.159.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 14 décembre 2009 que:

- Monsieur Alain Blondlet ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet au 16 novembre 2009;
- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 16 novembre 2009 et ce pour une durée de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Référence de publication: 2010000325/15.

(090193181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Auva S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.403.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of October.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Kastensson Intressenter AB, (hereinafter the "Sole Shareholder"), here represented by Mr. Patrick van Denzen, employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on October, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to re-state the following resolutions taken at the ordinary meeting of shareholders held in Luxembourg on 30 June 2009:

- That the company Auva S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the notary Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on October, 13 th, 2005, published in the Mémorial C number 230 on February 1, 2006 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 111403, not amended since;
- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid-up;
 - That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;
- As per 30 June 2009, the Company's activities ceased and the Sole Shareholder shall proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;
 - That the remaining net assets have been paid and or transferred to the Sole Shareholder;
 - That full discharge is granted to the Company's Managers for the performance of their duties;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.



The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in his here above capacity, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Kastensson Intressenter AB (ci-après l'"Associé Unique"), ici représentée par Monsieur Patrick van Denzen, employé privé de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., résidant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en octobre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et, selon les résolutions d'une réunion ordinaire des associés tenue le 30 juin 2009, l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée Auva S.à r.l., avec siège social au 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 111.403 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 13 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 230 du 1 er février 2006, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées;

Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

Que les activités de la Société ayant cessé à partir de la réunion de l'associé unique du 30 juin 2009, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;

Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. VAN DENZEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47832. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010001055/93.

(090194332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.



Antimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.956.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 8 décembre 2009 que:

- Monsieur Alain Blondlet ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet au 10 novembre 2009;
- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 10 novembre 2009 et ce pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Référence de publication: 2010000327/15.

(090193180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Rommeschter Haff, Société Civile.

Siège social: L-7312 Mullendorf, Im Rothfeldchen.

R.C.S. Luxembourg E 3.021.

Abtretung von Gesellschaftsanteilen

Zwischen den Unterzeichneten:

Finerseits:

Herr René Neiertz, Landwirt, Ehegatte von Dame Léonie Muller, wohnend in L-7395 HUNSDORF 34, rue de Steinsel

Herr Serge Neiertz, Landwirt, ledig, wohnend in L-7395 HUNSDORF, 34, rue de Steinsel

Herr René Neiertz, vorbenannt, erklärt hiermit 9 (neun) der 18 (achtzehn) besitzenden Anteile der Gesellschaft ROMMESCHTER HAFF S.C., RCS E 3021, mit Sitz in L-7312 MULLENDORF, Im Rothfeldchen

an Herrn Serge Neiertz, vorbenannt, abzutreten.

Diese Abtretung geschieht zum Preis von vierhundertfünfzig (450) Euro, welcher Betrag die Eheleute René Neiertz und Léonie Muller bekennen erhalten zu haben, mittels Zahlung vom heutigen Tag in Bar und worüber hiermit Titel und Quittung.

Sind gegenwärtiger Anteilsabtretung beigetreten:

- 1) Dame Léonie Muller, Landwirtin, Ehegattin von Herrn René Neirtz, vorbenannt, mit ihm zusammen wohnend in L-7395 HUNSDORF 34, rue de Steinsel
 - 2) Herr Cannivé Paul, Landwirt, wohnend in L-7312 MULLENDORF, Im Rothfeldchen
 - 3) Herr Cannivé Gilbert, Landwirt, wohnend in L-7324 MULLENDORF, 4a, rue de Hunsdorf
 - 4) Herr Hansen Joseph, Landwirt, wohnend in L-7324 MULLENDORF, 53, rue de Hunsdorf
 - 5) Herr Kirschten Fernand, Landwirt, wohnend in L-7320 STEINSEL, 18, rue de la Forêt
 - 6) Herr Reuter Guy, Landwirt, wohnend in L-7337 HEISDORF, 21, rue de la Vallée

Welche erklären von Allem vorstehenden Kenntnis zu haben, es gutzuheissen und soweit als nötig zu genehmigen. Vierfach errichtet in Steinsel am 01/01/08. René Neiertz / Serge Neiertz /

Léonie Muller / Cannivé Paul / Cannivé Gilbert / Hansen Joseph / Kirschten Fernand / Reuter Guy.

Référence de publication: 2010000331/32.

(090192611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Manchester Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 149.964.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh of December.

Before Us Maître Henri Beck notary, residing in Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:



Hg Incorporations Limited, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, the United Kingdom, and registered with the Companies House (U.K. Trade Register) under number 4572042, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 7 th, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name of "Manchester Wind S.à r.l.".
- Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at one hundred and thirty-six thousand, five hundred Pounds Sterling (GBP 136,500.-) represented by one hundred and thirty-six thousand, five hundred (136,500) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, which are divided into:

- thirteen thousand, six hundred and fifty (13,650) "Class A Shares" with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand, six hundred and fifty (13,650) "Class B Shares" with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand, six hundred and fifty (13,650) "Class C Shares" with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION
- thirteen thousand, six hundred and fifty (13,650) "Class D Shares" with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand, six hundred and fifty (13,650) "Class E Shares" with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand, six hundred and fifty (13,650) "Class F Shares" with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand, six hundred and fifty (13,650) "Class G Shares" with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand, six hundred and fifty (13,650) "Class H Shares" with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand, six hundred and fifty (13,650) "Class I Shares" with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- thirteen thousand, six hundred and fifty (13,650) "Class J Shares" with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- "Class A Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.
- "Class B Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class B Shares of the Company.
- "Class C Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class C Shares of the Company.
- "Class D Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class D Shares of the Company.
 - "Class E Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class E Shares of the Company.
 - "Class F Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class F Shares of the Company.
- "Class G Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class G Shares of the Company.
- "Class H Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class H Shares of the Company.
 - "Class I Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class I Shares of the Company.
 - "Class J Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class J Shares of the Company.
- "Class A Shares" means Class A Shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class B Shares" means Class B Shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class C Shares" means Class C Shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class D Shares" means Class D Shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class E Shares" means Class E Shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class F Shares" means Class F Shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class G Shares" means Class G Shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class H Shares" means Class H Shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class I Shares" means Class I Shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class J Shares" means Class J Shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any payment of premium on any share in addition to its nominal value is transferred. Except otherwise provided, any amount of share premium shall always be paid in addition to the nominal value of the Class A Shares. Any amount of share premium to be paid on the Class A Shares shall remain attached to such class of shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class A Shares Premium Account. The amounts allocated to the Class A Shares Premium Account may be used to provide for the payment of the Class A Shares to which such account is attached and which the Company may redeem



from its Class A Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share of each class of shares entitles its owner to the rights as defined hereunder, and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

In the event of a dividend distribution, the distributable profit should be allocated as follows:

- To the holders of (i) Class A Shares up to an annual distribution representing zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of the Class A Shares (the "Class A Preferential Dividend") (ii) Class B Shares up to an annual distribution representing zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of the Class B Shares (the "Class B Preferential Dividend"), (iii) Class C Shares up to an annual distribution representing zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of the Class C Shares (the "Class C Preferential Dividend"), (iv) Class D Shares up to an annual distribution representing zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares (the "Class D Preferential Dividend"), (v) Class E Shares up to an annual distribution representing zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of the Class E Shares (the "Class E Preferential Dividend"), (vi) Class F Shares up to an annual distribution representing zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of the Class F Shares (the "Class F Preferential Dividend"), (vii) Class G Shares up to an annual distribution representing zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of the Class G Shares (the "Class G Preferential Dividend"), and (viii) Class H Shares up to an annual distribution representing zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of the Class H Shares (the "Class H Preferential Dividend"), and (ix) Class I Shares up to an annual distribution representing zero point sixty-five percent (0.65%) of the nominal value of the Class I Shares (the "Class I Preferential Dividend"), payable by fully closed accounting year, for the first accounting year pro rata temporalis and the last time for the accounting year before the winding-up of the Company;
 - Then, all the remaining distributable profit shall be allocated:
- (i) provided that all the Shareholders hold at least one (1) share in the last outstanding class of shares, to the holders of the last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. from the Class | Shares to the Class A Shares);
- (ii) in the event that not all the Shareholders hold at least one (1) share in the last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. from the Class J Shares to the Class A Shares), upon a declaration of a dividend, to the holders of all the shares without regard to the class they belong to.

Should the whole last outstanding class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution (e.g. Class J Shares), the remaining distributable profit shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class 1 Shares), until potential repurchase of the Class A Shares, if the case may be.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares as follows:

- The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders made in the manner required for amendments of the Articles;
- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Shares until the Class A Shares); and
- The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share, or (b) the following formula: dividing the total amount of any distributable sums by the number of shares constituting the class to be redeemed. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.



Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters



as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

All general meetings shall be held in Luxembourg. However, they may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1 st and ends on December 31 st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders in accordance with article 8 of the Articles. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

In any year in which the general meeting of Shareholders resolves to make any distribution of dividends in accordance with article 8 of the Articles, the Class A Shareholders shall first in priority be entitled to receive dividend distributions with respect to such year, the Class B second in priority, C third, D fourth, E fifth, F sixth, G seventh, H eighth, I ninth, and the Class J Shareholders shall tenth in priority be entitled to receive the remainder of all dividend distribution.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31 st , 2009.

Subscription - Payment

All the one hundred and thirty-six thousand, five hundred (136,500) Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J Shares have been subscribed by Hg Incorporations Limited, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of one hundred and thirty-six thousand, five hundred Pounds Sterling (GBP 136,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

- 1. Determine the number of managers at 4.
- 2. Appoint the following persons as Company's managers:
 - Category A Managers:
- * Mr Jean Perarnaud, born on February 4 th , 1974 in Talence, France, with professional address at 2 More London, Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom; and
- * Mr Jens Thomassen, born on June 16 $^{\rm th}$, 1972 in Harstad, Norway, with professional address at 2 More London, Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom.
 - Category B Managers:
- * Ms Nadia Dziwinski, born on May 11 th , 1971 in Rocourt, Belgium, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; and



* Mr François Champon, born on November 3 rd 1981, in Arlon, Belgium, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing company and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing company, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach, le Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Hg Incorporations Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 4572042, représentée par Mme Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1 er . Forme.

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "PECS" et des "warrants", et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.



- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "Manchester Wind S.à r.l.".
- Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

- **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à cent trente-six mille, cinq cents Livres Sterling (GBP 136.500,-) représenté par cent trente-six mille, cinq cents (136.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, divisées comme suit:
- treize mille, six cent cinquante (13.650) "Parts Sociales de Classe A" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP
- 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
 - treize mille, six cent cinquante (13.650) "Parts Sociales de Classe B" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP
- 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
 - treize mille, six cent cinquante (13.650) "Parts Sociales de Classe C" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP
- 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
 - treize mille, six cent cinquante (13.650) "Parts Sociales de Classe D" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP
- 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
 - treize mille, six cent cinquante (13.650) "Parts Sociales de Classe E" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP
- 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
 - treize mille, six cent cinquante (13.650) "Parts Sociales de Classe F" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP
- 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
 - treize mille, six cent cinquante (13.650) "Parts Sociales de Classe G" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP
- 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
 - treize mille, six cent cinquante (13.650) "Parts Sociales de Classe H" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP
- 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
 - treize mille, six cent cinquante (13.650) "Parts Sociales de Classe I" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP
- 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
 - treize mille, six cent cinquante (13.650) "Parts Sociales de Classe J" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP
- 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les notions définies dans cet article 6, et figurant dans les Statuts, ont la signification suivante:

- "Associé de Classe A" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe A de la Société.
- "Associé de Classe B" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe B de la Société.
- "Associé de Classe C" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe C de la Société.
- "Associé de Classe D" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe D de la Société.
- "Associé de Classe E" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe E de la Société.
- "Associé de Classe F" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe F de la Société.
- "Associé de Classe G" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe G de la Société.
- "Associé de Classe H" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe H de la Société.
- "Associé de Classe I" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe I de la Société.
- "Associé de Classe J" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe J de la Société.
- "Parts Sociales de Classe A" signifie les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- In Control of the Control of the Societies.
- "Parts Sociales de Classe B" signifie les Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe C" signifie les Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe D" signifie les Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe E" signifie les Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe F" signifie les Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.



- "Parts Sociales de Classe G" signifie les Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe H" signifie les Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe I" signifie les Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe J" signifie les Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toute prime payée sur une part sociale en plus de la valeur nominale sera transférée. Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission sera payé en plus de sa valeur nominale uniquement aux Parts Sociales de Classe A. Tout montant de prime d'émission payé sur les Parts Sociales de Classe A restera attaché à cette classe de parts sociales et sera alloué à une réserve spéciale désignée en tant que Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A.

L'avoir du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales de Classe A à laquelle ce compte est attaché, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés de Classe A, ou pour être affecté à la réserve légale.

- Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.
- Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale de chaque classe de parts sociales confère à son propriétaire les droits définis ci-après et une voix à l'assemblée générale des Associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Dans le cas d'une distribution de dividende, le bénéfice distribuable sera attribué de la manière suivante:

- aux propriétaires (i) des Parts Sociales de Classe A jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule vingtcinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A (le "Dividende Préférentiel de Classe A"), (ii) des Parts Sociales de Classe B jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B (le "Dividende Préférentiel de Classe B"), (iii) des Parts Sociales de Classe C jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C (le "Dividende Préférentiel de Classe C"), (iv) des Parts Sociales de Classe D jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D (le "Dividende Préférentiel de Classe D"), (v) des Parts Sociales de Classe E jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E (le "Dividende Préférentiel de Classe E"), (vi) des Parts Sociales de Classe F jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F (le "Dividende Préférentiel de Classe F"), (vii) des Parts Sociales de Classe G jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G (le "Dividende Préférentiel de Classe G"), (viii) des Parts Sociales de Classe H jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule soixante pourcent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H (le "Dividende Préférentiel de Classe H"), et ix) des Parts Sociales de Classe I jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule soixante-cinq pourcent (0,65%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I (le "Dividende Préférentiel de Classe I"), payable une fois les comptes totalement arrêtés, pour la première année sociale pro rata temporaris et pour la dernière fois, pour l'année sociale avant la mise en liquidation de la Société;
 - Puis, tout le bénéfice distribuable restant sera attribué:
- (i) à condition que tous les Associés détiennent au moins une (1) part sociale dans la dernière classe de parts sociales, aux propriétaires de la dernière classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (soit des Parts Sociales de Classe I aux Parts Sociales de Classe A);
- (ii) dans le cas où les Associés n'ont pas tous au moins une (1) part sociale dans la dernière classe de parts sociales, dans l'ordre alphabétique inversé (soit des Parts Sociales de Classe J aux Parts Sociales de Classe A), au moment d'une déclaration de dividende, aux propriétaires de toutes les parts sociales sans tenir compte de la classe à laquelle ils appartiennent.
- Si l'entièreté de la dernière classe de parts sociales a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution (par exemple les Parts Sociales de Classe J), le bénéfice distribuable restant devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple les Parts Sociales de Classe 1), jusqu'au rachat potentiel des Parts Sociales de Classe A, le cas échéant.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou pas.



Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales comme suit:

- Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés prise dans les conditions requises pour les modifications des Statuts;
- Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) classe(s). Dans les cas de rachats et d'annulations des parts sociales, ces annulations et rachats doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (soit des Parts Sociales de Classe J aux Parts Sociales de Classe A); et
- Le prix de rachat doit être fixé par référence à la plus haute valeur de (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, ou (b) selon la formule suivante: en divisant le montant total de toutes sommes distribuables par le nombre de parts sociales constituant la classe entière de parts sociales devant être rachetée. Lorsque le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales devant être rachetées, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où il y a suffisamment de sommes distribuables disponibles eu égard au montant excédentaire du prix de rachat.
- Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

- Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.
- **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres. Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.



Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Toutes les assemblées générales des associés doivent se tenir au Luxembourg. Cependant, elles peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.



Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Le surplus est distribué entre les Associés suivant l'article 8 des Statuts. Néanmoins, les Associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dans le cas où l'assemblée générale des Associés décide d'effectuer une distribution de dividendes conformément à l'article 8 des Statuts, les Associés de Classe A percevront un dividende annuel en premier rang de priorité, les Associés de Classe B en second rang de priorité, les Associés de Classe C en troisième rang de priorité, les Associés de Classe D en quatrième rang de priorité, les Associés de Classe E en cinquième rang de priorité, les Associés de Classe F en sixième rang de priorité, les Associés de Classe G en septième rang de priorité, les Associés de Classe H en huitième rang de priorité et les Associés de Classe I en neuvième rang de priorité. Après le paiement de tout dividende préférentiel tel que décrit ci-dessus, tout le surplus de bénéfice net distribuable, s'il y a, sera attribué aux Associés de Classe J.

- **Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:
 - Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
 - Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.



Souscription - Libération

Toutes les cent trente-six mille, cinq cents (136.500) Parts Sociales de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J ont été souscrites par Hg Incorporations Limited, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cent trente-six mille, cinq cents Livres Sterling (GBP 136.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100,-).

Décisions de l'associée unique

L'associé unique décide de:

- 1. Déterminer le nombre de gérants à 4.
- 2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
 - Gérants de catégorie A:
- * M. Jean Perarnaud, né le 4 février 1974 à Talence, France, ayant son adresse professionnelle au 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni; et
- * M. Jens Thomassen, né le 16 juin 1972 à Harstad, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni.
 - Gérants de catégorie B:
- * Mlle Nadia Dziwinski, née le 11 mai 1971 à Rocourt, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; et
- * M. François Champon, né le 3 novembre 1981 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 7A, rue Robert Stûmper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1814. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 14 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010000401/709.

(090193877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Anfred Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.776.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 20 novembre 2009

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 20 novembre 2009, "Luxembourg Corporation Company S.A.", une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a transféré 100 parts sociales à la société "SBC Master Pension Trust", une société régie par le droit américain, ayant son siège social à 175 East Houston 8-Q-6, 78205 San Antonio, Texas, Etats-Unis d'Amérique avec effet au 11 novembre 2009.



Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Signature

Signataire autorisée

Référence de publication: 2010000334/16.

(090192400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Financière Light III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.083.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.770.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 11 décembre 2009 les associés de la Société ont:

- révoqué Monsieur Enrico Grasso en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 3 décembre 2009;
- nommé Monsieur Jean-Pierre Saad en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 4 décembre 2009 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

William J. Janetschek, né le 28 août 1961 à New York, gérant,

avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street,

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant,

avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund,

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant,

avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund,

Jean-Pierre Saad, né le 20 septembre 1980 à Beyrouth au Liban, gérant,

avec adresse professionnelle au 12 th Floor, The East Gate Building,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Financière Light III S.à r.l.

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2010000335/31.

(090192459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Barclays BR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.592.

L'an deux mille neuf, le guatre décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu

Madame Annick HUCKER, Avocat, demeurant professionnellement au 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de:

Barclays Bank PLC, une société constituée selon les lois du Royaume Uni, enregistrée sous le numéro 1026167 et ayant son siège social au 1 Churchill Place, Londres El4 5HP,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et annexée à l'acte numéro 33.718 du répertoire du notaire soussigné.

Laquelle a exposé ce qui suit:

En date du 1 ^{er} décembre 2009, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 33.718 de son répertoire, un acte modificatif des statuts de Barclays BR Holdings S.àr.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26b, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 147.592 (la "Société").

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 2 décembre 2009 portant les références LAC/2009/51645.



Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle dans le libellé des versions anglaise et française de l'article 6.2. modifié à l'occasion de l'acte prédécrit, troisième résolution dudit acte.

Par la présente, la soussignée, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés comme dit ci-avant, requiert la rectification de la teneur de l'article 6.2. reprise à la troisième résolution en versions anglaise et française comme suit:

Version française erronée

6.2. Le capital social de la Société est fixé à dix millions onze mille neuf cent soixante livres sterling (GBP 10.011.960) divisé en 33.533 Parts Sociales Ordinaires et 133.333 Parts Sociales Privilégiées, chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de soixante livres sterling (GBP 60).

Version rectifiée qui remplace la version erronée

6.2. Le capital social de la Société est fixé à dix millions onze mille neuf cent soixante livres sterling (GBP 10.011.960,-) divisé en trente-trois mille cinq cent trente-trois (33.533) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et cent trente-trois mille trois cent trente-trois (133.333) parts sociales privilégiées (les "Parts Sociales Privilégiées" désignées ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires comme les "Parts Sociales"), ayant ensemble une prime d'émission combinée de cinq milliards cent vingt-sept millions cent quarante-deux mille huit cent vingt et une livres sterling (GBP 5.127.142.821,-), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de soixante livres sterling (GBP 60,-) et les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts.

Version anglaise erronée

6.2. The issued share capital of the Company is fixed at ten million eleven thousand nine hundred sixty Sterling Pounds (GBP 10,011,960) divided into 33,533 ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 133,333 preferred shares (the "Preferred Shares" and, together with the Ordinary Shares, the "Shares"), each Share with a nominal value of sixty Sterling Pounds (GBP 60) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

Version rectifiée qui remplace la version erronée

6.2. The issued share capital of the Company is fixed at ten million eleven thousand nine hundred sixty Sterling Pounds (GBP 10,011,960) divided into thirty-three thousand five hundred thirty-three (33,533) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three (133,333) preferred shares (the "Preferred Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares") together carrying a combined share premium of five billion one hundred twenty seven million one hundred forty-two thousand eight hundred twenty-one Sterling Pounds (GBP 5,127,142,821.-), each Share with a nominal value of sixty Sterling Pounds (GBP 60.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

La comparante, agissant comme décrit ci-avant, donne pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes le cas échéant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Annick Hucker, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 décembre 2009. LAC / 2009 / 52903. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010001003/61.

(090193627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Alliance Atlantis International Television Distribution, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.697,38.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.438.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 6 novembre 2009, a décidé de nommer Josephine Mortelliti résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York, USA comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de John Bowman, résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 6 novembre 2009, composé comme suit:

- Alain STEICHEN,



- Christophe CAHUZAC, et
- Josephine MORTELLITI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALLIANCE ATLANTIS INTERNATIONAL TELEVISION DISTRIBUTION

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2010000337/20.

(090192470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.150.483,50.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.513.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 6 novembre 2009, a décidé de nommer Gérard Meijssen résidant professionnellement à Whitehall Management Services, 1161 Strawinskylaan, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de John Bowman, résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 6 novembre 2009, composé comme suit:

- Gérard MEIJSSEN,
- Simon CRESSWELL,
- Christophe CAHUZAC,
- Josephine MORTELLITI, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2010000338/23.

(090192475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Gas Shipping Stargas S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 39.161.

Le siège social de la société fixé au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010000359/11.

(090192634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Horatius Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.968.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle en date du 30 octobre 2009 a pris les décisions suivantes:

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Carlo CAMPERIO CIANI, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en date du 25 Novembre 2008;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Sylvain FERAUD, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en date du 26 novembre 2008;



- Nominations de:
- * Nomination de Monsieur Sylvain FERAUD, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en date du 30 octobre 2009;
- * Nomination de Monsieur Giovanni PATRI, Administrateur avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en date du 30 octobre 2009.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 30 juin 2010.

- Renouvellement des mandats des administrateurs suivants:
- * Madame Miriam SIRONI, Administrateur, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., Via San Salvatore 6, CH-6900 Lugano Suisse;
 - * Monsieur Massimo SCOLARI, Administrateur, avec adresse professionnelle c/o Via Cadore 40, 20135 Milan, Italy. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 30 juin 2010.
 - Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises:
 - * DELOITTE S.A., réviseur d'entreprises, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67.895. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 30 juin 2010.

Pour le Conseil d'Administration Signature

Référence de publication: 2010000341/32.

(090192544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

deuxLM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.609.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 1 er décembre 2009

5 ème Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Christophe BLONDEAU, les mandats d'Administrateurs de Monsieur Christophe BLONDEAU, de Monsieur Dominique RANSQUIN et de Madame Liliane PEIFFER, ainsi que le mandat de Commissaire de HRT REVISION SA. (anciennement H.R.T. Revision S.à r.l.) pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour DEUXLM HOLDING S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010001081/22.

(090194178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Conway Services - The Convenience Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 129.562.

Auszug der Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 2. November 2009

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft, GILDEN HOLDING B.V., eine Gesellschaft niederländischen Rechts mit Geschäftssitz in Ekkersrijt 7601, 5692 HR Son (Niederlanden), eingeschrieben im niederländischen Firmen- und Handelsregister unter der Nummer 17099466, welcher die zwei Anteile der Gesellschaft besitzt

hat, gemäß Artikel 8 der Satzungen der Gesellschaft, folgende Beschlüsse gefasst:



Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt die Amtsniederlegung von Frau Jutta Inge Thole, Diplom Kauffrau, geboren am 28. Dezember 1960 in Cloppenburg (Deutschland), wohnhaft in D-50170 Kerpen Manheim, Forsthausstraße 128 (Deutschland), als Geschäftsführerin der Gesellschaft zur Kenntnis und stimmt der Amtsniederlegung zum 31. Oktober 2009 zu.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Herrn Peter Erich Spitlbauer, Diplom Kaufmann, geboren am 21. März 1965 in München (Deutschland), wohnhaft in D-53894 Mechernich, Johannesweg 64 (Deutschland), als Geschäftsführer der Gesellschaft an Stelle von Frau Jutta Inge Thole zu ernennen und dies ab dem 1. November 2009 und für eine unbestimmte Dauer.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Den 15. Dezember 2009.

Für die Gesellschaft

Me Guy Castegnaro

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010000343/27.

(090192607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pimex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 133.831.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «PIMEX FINANCE S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 décembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14939.

- que la société «PIMEX FINANCE S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 133 831,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 21 novembre 2007 et publié au Mémorial C numéro 2966 du 20 décembre 2007, au capital social de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR),

se trouve à partir de la date du 3 décembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 16 novembre 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Belvaux, le 17 décembre 2009.

Référence de publication: 2010000766/27.

(090193749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

S.E.P.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.902.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 10 décembre 2009 à 9.30 heures

Résolutions

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.



- 2. L'Assemblée décide d'entériner la démission de la Société Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé Interconsult S.A. de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.
- 3. L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat à la fonction de Commissaire aux Comptes de la Société la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, RCS B 60.219. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2010.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010000344/20.

(090193351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Picton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 129.902.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 15 décembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 232, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.
- L'adresse de Mr. Hugo Neuman a changé du 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 16, rue J.B. Frésez, L-1542 Luxembourg.
- La révocation de KPMG Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la société, est acceptée avec effet immédiat.
 - Il convient de noter que le nom correct d'un des gérants est Hugo Neuman et non Hugo Neumann.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010000345/19.

(090192318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

BBC Avanti-Mondorf 2000, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 14, rue Adolphe Klein. R.C.S. Luxembourg F 2.543.

Table Laxembourg 1 2.5 15.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 2009

L'assemblée générale régulièrement convoquée a pris sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

L'adresse de la société est fixée à L-5653 Mondorf-les-Bains, 14, rue Adolphe Klein.

L'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" Art. 3: L'association a son lieu d'implantation dans la commune de Mondorf-les-Bains."

Mondorf-les-Bains, le 15.12.2009.

Pour extrait conforme

Le président / Le secrétaire

Référence de publication: 2010000353/15.

(090192305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Olip 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.610.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue en date du 14 décembre 2009, à 51, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg, que:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 51, rue de Strasbourg L-2561 à Luxembourg, au 31, Grand'Rue L-1661 à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010000347/17.

(090193454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Moongate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.034.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 10 décembre 2009 à 11.30 heures

Résolutions

- 1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.
- 2. L'Assemblée décide d'entériner, avec effet immédiat, la démission de Mr Alexis Kamarowsky et de Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino en leur qualité d'administrateurs de la Société.
- 3. L'Assemblée décide de nommer, comme Administrateurs classe B de la Société, avec effet immédiat, Colette Wohl, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg et Mme Béatrice Niedercorn, directrice de société, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2015.
- 4. L'Assemblée décide d'entériner la démission de la Société Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé Interconsult S.A. de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet immédiat.
- 5. L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de Commissaire aux Comptes de la Société la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, RCS B 60 219. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2015.

Luxembourg, 16 décembre 2009.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010000349/26.

(090193448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

St Helen's Place Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Référence de publication: 2010000448/11.

(090194158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Cudillero Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.471.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 10 décembre 2009 à 10.30 heures

Résolutions

- 1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.
- 2. L'Assemblée décide d'entériner, avec effet immédiat, la démission de Mr Alexis Kamarowsky et de Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino comme Administrateurs de la Société.



- 3. L'Assemblée décide de nommer, comme Administrateurs de la Société, avec effet immédiat, Colette Wohl, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg et Mme Béatrice Niedercorn, directrice de société, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2015.
- 4. L'Assemblée décide d'entériner la démission de la Société Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé Interconsult S.A. de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet immédiat.
- 5. L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de Commissaire aux Comptes de la Société la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, RCS B 60 219. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2015.

Luxembourg, 10 décembre 2009.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010000352/26.

(090193341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Brianza (Luxco) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 143.501.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Brianza (Luxco) II S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limité", having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 143.501, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on the 28 th of November 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 22 on 6 th of January 2009 (the "Company").

There appeared:

The sole partner of the Company, "Palamon European Equity II L.P.", a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 010434 ("Sole Partner"), represented by Mr. Régis Galiotto, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of Palamon European Equity II L.P. by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

- I. As it appears from the proxy annexed to this deed to be registered with it, the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
- II. The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.
- III. The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
 - IV. The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.
- V. The Sole Partner, acting as the sole shareholder, approves the interim balance sheet of the Company as at November 13, 2009 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.
- VI. The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;



- (ii) all rights, title, interest and obligations in an with respect to the existing assets of the Company, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.
 - VII. The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.
 - VIII. Discharge is given to the managers of the Company:
- Gérard Becquer, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
 - Fabio Giuseppetti, with professional address at 15, Crick Road, GB 0X2 6QL Oxford, United Kingdom
 - Ennio Valerio Boccardi, with professional address at 5/6, Picton Place, GB W1U 1BL London, United Kingdom
- IX. The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 1,200.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné. Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Brianza (Luxco) II S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 143.501, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du.6 janvier 2009, numéro 22.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Palamon European Equity II L.P ", ayant son siège social au 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, enregistrée à Cardiff sous le numéro d'enregistrement LP 010434 ("Associé Unique"), représenté par M. Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, dûment autorisé à représenter Palamon European Equity II L.P en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

L'associé unique a déclaré et a requis le au notaire d'acter que:

- I.- Qu'il apparaît de la procuration annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 12,500), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- II.- Que l'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.
- III.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, intégralement libérées.
 - IV.- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.



- V.- L'Associé Unique, en tant qu'associé unique de la Société, approuve la situation financière de la Société au 13 novembre 2009, annexée au présent acte et déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- VI.- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, sont, par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consent à cet affectation;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, sont par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consent à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.
 - VII.- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.
 - VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société:
- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
 - Fabio Giuseppetti, avec adresse professionnelle au 15, Crick Road, GB OX2 6QL Oxford, Angleterre
 - Ennio Valerio Boccardi, avec adresse professionnelle au 5/6, Picton Place, GB W1U 1BL Londres, Angleterre
- IX.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Koll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ 1.200.- Euros.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49072. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010000945/136.

(090194340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 131.035.

EXTRAIT

En date du 10 mars 2008, Tulip Maple Verwaltungs GmbH & Co KG qui détient 6 parts dans la société Goodman Pearl Logistics (Lux) Sàrl, à transféré son siège social du 1A Elisabeth-Selbert-Strasse, D-40764 Langenfeld, au 47 Rochusstrasse, D-40479 Düsseldorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la Société

Dominique Prince / Daniel Peeters

Mandataire / Mandataire

Référence de publication: 2010000356/16.

(090192442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Oli Plast GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 85.749.

Adressänderung wegen Umzug unseres Verkaufsbüros

B 85749 - Oli Plast GmbH

Wir sind mit unserem Verkaufsbüro umgezogen und bitten diesbezüglich auch in Ihren Unterlagen die neue Adresse wie folgt zu ändern:

207, rue de Beggen 1221 Luxembourg

Unterschrift.

Référence de publication: 2010000360/14.

(090192997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Senga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 90.161.

Résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire le 23 novembre 2009

6 ème Résolution:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire au Comptes étant arrivés à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui devait se tenir le 17 juillet 2008, l'Assemblée décide de ratifier tous leurs actes jusqu'à ce jour et de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Romain THILLENS, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et le mandat d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Monsieur Christophe BLONDEAU, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société H.R.T. Révision S.A., sise au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SENGA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010001077/24.

(090194171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Greenstock, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.213.

La Fiduciaire du Large porte à la connaissance du grand public qu'en date du 8 décembre 2009 elle a dénoncé, avec effet immédiat, son contrat de domiciliation avec la société GREENSTOCK SA (anciennement Baltic Alternative Resources SA, RCSL: B104213).

De ce fait, la société GREENSTOCK SA n'est plus domiciliée à L-5753 Frisange, 43 Parc Lésigny.

Fiduciaire du Large

R. CIMOLINO

Associé-Gérant

Référence de publication: 2010000362/13.

(090193017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



New Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 110.425.

La société Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

66, Boulevard Napoléon 1 er

L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67 480

Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Mr Fays Eric)

Dénonce le contrat de domiciliation conclu le 19 mars 2007 avec

La société NEW WIND S.à R.L.

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110 425

Avec date d'effet le 14 décembre 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

M. Cornet Jean P/o Mr FAYS Eric

Référence de publication: 2010000364/19.

(090193211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Marks & Clerk, Société Civile.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18-20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg E 599.

Extrait rectificatif pour le dépôt L090146511.05

Suite à une erreur matérielle intervenue dans la publication constatant certains transferts de parts sociales de la Société et enregistrée et déposée au registre de commerce et des société en date du 22 Septembre 2009, il convient de lire que M. Anthony Henry William Luckhurst, né le 20 juin 1953, à Londres (Royaume-Uni), demeurant à 8, Hillside Mansions, Jacksons Lane, Highgate, Londres N6 5SS (Royaume-Uni) était détenteur de 166 parts sociales de la Société.

Suite aux différents contrats de cession de parts sociales signés en date du 8 juillet 2009, Marks & Clerk (Luxembourg) LLP, une société de droit anglais, ayant son siège social à 90 Long Acre, Londres WC2E 9 RA (Royaume-Uni), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés anglais (Companies House) sous le numéro OC337545, détient désormais la totalité des 500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Pour Marks & Clerk

Société civile

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010001084/22.

(090194194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Café New Romo S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.210.

La société Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

66, Boulevard Napoléon 1 er

L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67 480

Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Mr Fays Eric)

Dénonce le contrat de domiciliation conclu le 03 janvier 2008 avec

La société CAFE NEW ROMO S.à R.L.

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 99 210

Avec date d'effet le 14 décembre 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

M. Cornet Jean P/o Mr FAYS Eric

Référence de publication: 2010000365/19.

(090193203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Kelo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 110.387.

La société Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

66, Boulevard Napoléon 1 er

L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67 480

Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Mr Fays Eric)

Dénonce le contrat de domiciliation conclu le 26 mars 2007 avec

La société KELO S.à R.L.

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110 387

Avec date d'effet le 14 décembre 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

M. Cornet Jean

P/o Mr Fays Eric

Référence de publication: 2010000366/19.

(090193191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Riva Bella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.488.

Extrait de résolution du conseil d'administration tenu le 14 décembre 2009 à 16h00 à Luxembourg

Les administrateurs de la société ont décidé de transférer le siège social du 4, place Strasbourg à L-2562 Luxembourg au 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Cette décision sera à entériner lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

RIVA BELLA S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010000368/16.

(090193232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

J.E.J. Eco-Logic S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.161.

EXTRAIT

Par la présente, le siège social de la société J.E.J. ECO-LOGIC S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

En outre le commissaire LUXREVISION S. à r. l., démissionne avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010000367/13.

(090193225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



World Wide Trade Match S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 66.536.

EXTRAIT

Les associés ont pris la décision suivante:

Le siège social de la société est établi, avec effet au 1 ^{er} décembre 2009 à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour WORLD WIDE TRADE MATCH S.à.r.I

Fiduciaire Premier Luxembourg S.A.

Fiduciaire d'expertises fiscales et comptables

Signatures

Référence de publication: 2010000369/16.

(090193313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Diffusion de Saedeleer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.943.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2009

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Charlotte DE SAEDELEER, 82, rue Charlotte, B-1180, UCCLE en remplacement de Monsieur Paul Sven Cyriel Albert M. PETILLION, 18, Pandhoflaan, B-1040, Etterbeek.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jean-Pierre DE SAEDELEER, demeurant à 58, rue Daoust, B-5500 DINANT, aux fonctions d'Administrateur et Administrateur-Délégué.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010001037/25.

(090193647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Coperlink S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.176.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société:

- Coperlink s.a., anciennement Xena Top Consult s.a. (B85176), dont le siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 3 avril 2003,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Yann Baden, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1 ^{er} janvier 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.



Pour extrait conforme Me Yann Baden Le liquidateur

Référence de publication: 2010000371/19.

(090193184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Bosphore, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 18.345.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société:

- Bosphore s.a. (B18345), dont le siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 27 mars 2002,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Yann Baden, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1 ^{er} janvier 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme Me Yann Baden *Le liquidateur*

Référence de publication: 2010000372/19.

(090193179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

MPEL-Metroplex Project Engineering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5414 Canach, 16, rue Winkel.

R.C.S. Luxembourg B 104.645.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010000435/16.

(090194107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Triangular Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 17.577.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société:

- Triangular Holding s.a. (B17577), dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 29 septembre 1998,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Yann Baden, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1 ^{er} janvier 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.



Pour extrait conforme Me Yann Baden Le liquidateur

Référence de publication: 2010000373/19.

(090193169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

MLT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 34.208.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société:

- MLT s.àr.l. (B34208), dont le siège social à L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre Dame, a été dénoncé en date du 10 décembre 1996,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Yann Baden, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1 ^{er} janvier 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme Me Yann Baden *Le liquidateur*

Référence de publication: 2010000374/19.

(090193162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Belmar Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.574.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2009

- 1. Décharge a été donnée au liquidateur et la clôture de la liquidation a été prononcée.
- 2. Les livres et documents sociaux seront gardés au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, pendant cinq ans, à compter du jour de la publication de la clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour BELMAR PARTICIPATION S.A. (liquidée)

Signature

Référence de publication: 2010000779/16.

(090194184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

SITTAG S.A., Société internationale de transfert de technologies S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.055.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société:

- Société Internationale de Transfert de Technologies s.a., en abrégée SITTAG s.a. (B75055), dont le siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, a été dénoncé en date du 31 juillet 2004,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Yann Baden, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1 ^{er} janvier 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.



Pour extrait conforme Me Yann Baden Le liquidateur

Référence de publication: 2010000375/19.

(090193160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Sails Capital Management, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 133.441.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société:

- Sails Capital Management S.àr.l. (B133441), dont le siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, a été dénoncé en date du 5 juin 2009,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Yann Baden, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1 ^{er} janvier 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme Me Yann Baden Le liquidateur

Référence de publication: 2010000376/19.

(090193156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Helvag System A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 73.461.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 10 décembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6 ème section, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société HELVAG SYSTEM S.A, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Karin SPITZ Le liquidateur

Référence de publication: 2010000780/16.

(090194198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Gaillon GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.027.

EXTRAIT

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société en date du 30 septembre 2009 que le siège social est transféré au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010000377/14.

(090193421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.



Gaillon S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.113.

EXTRAIT

Il résulte des décisions des associés commandités de la Société en date du 30 septembre 2009 que le siège social est transféré au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour extrait conforme Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010000378/13.

(090193426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.440.225,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.984.

Par décision du conseil de gérance du 18 novembre 2009, le siège social de la société a été transféré du 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 DEC. 2009.

Pour HEPP III Luxembourg Master S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Catherine Day-Royemans

- / Vice-Président

Référence de publication: 2010000380/17.

(090192615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

PAR, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 108.868.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «PAR S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 décembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14941.

- que la société «PAR S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108.868,

constituée suivant acte notarié du 13 juin 2005 et publié au Mémorial C numéro 1100 du 26 octobre 2005, au capital social de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 3 décembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 16 novembre 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.



POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Belvaux, le 17 décembre 2009.

Référence de publication: 2010000768/27.

(090193945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 213.950,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 115.267.

Par décision du conseil de gérance du 18 novembre 2009, le siège social de la société a été transféré du 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 DEC. 2009.

Pour HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Catherine Day-Royemans

- / Vice-Président

Référence de publication: 2010000381/17.

(090192612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 138.025.

Par décision du conseil de gérance du 18 novembre 2009, le siège social de la société a été transféré du 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 DEC. 2009.

Pour HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Catherine Day-Royemans

- / Vice-Président

Référence de publication: 2010000382/17.

(090192598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.345.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 16 novembre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

Messieurs Jeffrey R. STEWART, résidant à 935 Wescott Lane NE, Atlanta, GA 30319, Etats-Unis d'Amérique, William A. BURKE, avec adresse professionnelle à 301 Chestnut Street, East Longmeadow, Massachusetts 01028, Etats-Unis d'Amérique, Herman ON, avec adresse professionnelle à 35/F, Tower 6, The Gateway, Harbour City, 9 Canton Road, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong, Chine et Madame Carolin HEETE, avec adresse professionnelle à 122, avenue du Général Leclerc, 92514 Boulogne, Billancourt, France, ont été nommés en tant que gérants de la Société, avec effet au 16 novembre 2009, à durée indéterminée.



Luxembourg, le 14 décembre 2009. Pour extrait conforme Alex SCHMITT Mandataire

Référence de publication: 2010001100/20.

(090194296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Muellux Holding Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.969.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Muellux Holding Company I S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, not yet registered with the Luxembourg register of commerce and companies,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy given under private seal on 4 December 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, sale and/or holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt in registered form only and subject to the transfer restrictions of article 1690 of the Luxembourg Code Civil and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any entity of the group to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may invest in, acquire, sell and/or hold directly or indirectly real estate or movable property in Luxembourg and/or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name "Muellux Holding Company II S.à r.l.".
- Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.



It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at USD 25,000.- (twenty-five thousand dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares of USD 1.- (one dollar) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a pro-vote of the shareholders representing 3/4 of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

- **Art. 7. Modification of the capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.
- **Art. 8. Payments.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9. Multiple beneficiaries.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers formed by a manager (managers) of category A and a manager (managers) of category B.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the beard of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument.

- Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.



However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 14. Financial year.** The Company's year ends on the last Saturday of December of each relevant year, and the following year starts on the following day, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 26 th December 2009.
- **Art. 15. Annual accounts.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 17. Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The 25,000 (twenty-five thousand) shares have been subscribed by Muellux Holding Company I S.à r.l., prenamed.

Muellux Holding Company I S.a r.l., represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand dollars) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period of time:
- Mr Kent A. McKee, born on December 15, 1960 in Kansas, USA, residing professionally in TN-38125 Memphis (USA), 8285, Tournament Drive, category A manager;
- Mr Hugo Froment, born on February 22, 1974 in Laxou (France), residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, category B manager;
- Mr Cedric Carnoye, born on September 14, 1982 in Charleroi (Belgium), residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, category B manager.
 - 2) The address of the corporation is fixed in L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARII

Muellux Holding Company I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, pas encore immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 4 décembre 2009.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la vente et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, enregistrées uniquement et sujettes aux restrictions de transfert de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre entité du groupe dont la Société fait partie. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut investir dans, acquérir, vendre et/ou détenir directement ou indirectement des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "Muellux Holding Company II S.à r.l."
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. La société peut racheter ses propres parts sociales.



Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- **Art. 7. Modification du capital.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.
- **Art. 8. Paiements.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance composé d'un (des) gérant(s) de catégorie A et d'un (des) gérant(s) de catégorie B.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document.

- **Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale se termine le dernier samedi du mois de décembre de chaque année, et l'année sociale suivante commence le jour suivant, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 26 décembre 2009.



Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ont été souscrites par Muellux Holding Company I S.à r.l., prénommée.

Muellux Holding Company I S.à r.l., représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de USD 25.000.- (vingt-cinq mille dollars) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Résolution de l'associé unique

- 1) La Société sera administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Kent A. McKee, né le 15 décembre 1960 en Kansas (Etats-Unis), demeurant professionnellement à TN-38125 Memphis (USA), 8285, Tournament Drive, gérant de catégorie A;
- Monsieur Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie B;
- Monsieur Cédric Carnoye, né le 14 septembre 1982 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie B.
 - 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à € 1.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14926. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €



POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010000402/320.

(090194110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ABMM-Metallhandel S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 149.976.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun am 3.12.2009 sind im Büro der Colnvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S. à r. l. 140, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxemburg

erschienen:

- 1) Der Komplementär, Colnvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S. à r. l., mit Geschäftsadresse 140, Boulevard de la Pètrusse, L-2330 Luxemburg, vertreten durch
- Herrn Dr. Marc Henning Diekmann, geboren in München am 23.12.1968, wohnhaft in Oelmüllerstrasse 14, 82166 Gräfelfing, Manager;
- Herr Rüdiger Kimpel, Financial Trader, geboren in Wiesbaden am 02.09.1961, wohnhaft in 3, rue Fernand Mertens, L-2148 Luxembourg, Manager;
- 2) Die Kommanditistin ABMM-Metallhandel GbR mit der Geschäftsadresse in Jägerweg 4, 37441 Bad Sachsa, vertreten durch Herrn Dr. Andreas Bergmann, geboren in Berlin am 10.11.1961

Die Erschienenen gründen eine Gesellschaft mit folgendem Inhalt:

A. Form - Zweck - Bezeichnung - Sitz - Dauer

- Art. 1. Es wird hiermit zwischen den Zeichnern sowie allen zukünftigen Inhabern der in dieser Satzung ausgestellten Anteile eine Kommanditgesellschaft begründet, die die Bezeichnung "ABMM Metallhandel S.e.c.s." führt.
 - Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.
- **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf und Verkauf von Gold und Edelmetallen, Spot und Termingeschäften sowie von Derivaten.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In-als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 4. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxembourg-Stadt.

Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss des Komplementärs verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteil

- Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 1.001 Euro eingeteilt in 1.001 Anteile zu je 1 Euro.
- Jeder Anteil gewährt eine Stimme hinsichtlich der Generalversammlungen der Gesellschafter.
- Art. 6. Das Stammkapital kann jederzeit von der Generalversammlung der Gesellschafter abgeändert werden.
- **Art. 7.** Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Anteil an. Sollte das Eigentum an Anteile aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Anteile geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Anteilen resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten.
- **Art. 8.** Anteile sind unter Gesellschafter frei übertragbar. Eine Übertragung an einen nicht-Gesellschafter kann nur mit Einwilligung aller Gesellschafter erfolgen. Die Übertragung der Anteile führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.
- **Art. 9.** In Übereinstimmung mit Artikel 1690 des Code Civil, ist eine Abtretung gegenüber der Gesellschaft wirksam, wenn sie der Gesellschaft mitgeteilt wurde oder von ihr angenommen wurde.
- Art. 10. Jedes Anteil gibt Recht auf ein Bruchteil der Gewinne und des Gesellschaftsvermögens in direktem Verhältnis zu der gesamten Anteilzahl.
 - Der Komplementär haftet unbeschränkt und gesamtschuldnerisch für die Gesellschaftsverpflichtungen.
- Die Kommanditistin haftet nur mit ihrer Haftsumme. Die Barkapitaleinlage kann geringer sein und soll ca. 20% der Haftsumme betragen. Die Kommanditistin haftet im Innen- sowie im Außenverhältnis mit ihrem gesamten Vermögen in Höhe ihrer Haftsumme, soweit sie diesen Betrag nicht bereits in die Gesellschaft geleistet hat. Wird ein geleisteter Betrag



nachträglich durch die Kommanditistin entnommen, so lebt die ursprüngliche Haftung wieder auf. Die Gesellschaft kann bei Bedarf im Innen- wie im Außenverhältnis die Leistung eines Betrages in Höhe der übernommenen Haftsumme jederzeit von der Kommanditistin anfordern. Die Kommanditistin ist verpflichtet, der Anforderung binnen 5 Werktage Folge zu leisten und haftet mit ihren gesamten Vermögen für die angeforderte Summe.

Die Haftsumme der Kommanditistin beträgt: Euro 12,5 Mio..

Art. 11. Die Gläubiger oder Erben eines Gesellschafters können in keinem Fall die Versiegelung der Vermögensgegenstände der Gesellschaft erwirken.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird ausschließlich durch Colnvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à.r.l. als Komplementär und Geschäftsführer verwaltet. Gegenüber Dritten ist der Komplementär befugt, im Namen der Gesellschaft im weitesten Sinn zu handeln und Verwaltungs- sowie Verfügungsgeschäfte vorzunehmen, welche dem Zweck der Gesellschaft dienen.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die Einzelunterschrift eines bevollmächtigten Vertreters des Komplementärs verpflichtete Kommanditisten dürfen in keiner Hinsicht an der Verwaltung der Gesellschaft teilnehmen. Jedoch gilt dieses Verbot nicht für Äußerungen, Ratschläge, Aufsichtshandlungen und Ermächtigungen des Komplementärs für Tätigkeiten, welche seinen Entscheidungsbereich überschreiten.

D. Gemeinschaftliche Entscheidungen

- Art. 13. Einmal im Jahr treffen sich die Gesellschafter oder sie fassen einen schriftlichen Beschluss, dessen Tagesordnung die Annahme der Bilanzen, der Gewinn- und Verlustrechnung und des Berichts des Komplementärs, die Entscheidung über die Verwendung des Nettogewinns und die Entlastung des Komplementärs enthält. Insbesondere ist die Gold-Strategie mit den Kommanditisten regelmäßig abzustimmen.
- Art. 14. Gemeinschaftliche Entscheidungen werden in der Generalversammlung der Gesellschafter getroffen. Sie können auch auf dem Schriftwege erfolgen, wenn alle Gesellschafter dem zustimmen. Jeder Geschäftsführer erhält von dem Komplementär wenigstens fünfzehn Tage vor der Sitzung ein Einberufungsschreiben mit der Tagesordnung per Einschreibesendung. Gemeinschaftsbeschlüsse müssen von mindestens zwei Drittel Mehrheit der bestehenden Anteile der gesamten Anteilzahl genehmigt werden.
- **Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr ist ein Rumpfgeschäftsjahr.
- Art. 16. Der Komplementär bereitet die Bilanz, die Gewinn-und Verlustrechnung, sowie den Bericht des Komplementärs, vor. Die Kommanditistin kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanzen und Dokumente der Gesellschaft nehmen. Sie kann sich von einem Experten begleiten lassen.

E. Auflösung und Liquidierung

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren. Fassen die Gesellschafter keine Entscheidung in dieser Hinsicht, so ist der Komplementär als Liquidator anzusehen.

F. Generalregelung

Art. 18. Für sämtliche in dieser Satzung nicht geregelte Punkte gelten die Luxemburger Gesetze.

Übergangsregelung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am 31.12.2009.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die Erschienenen haben die Anteile wie folgt gezeichnet:

Kommanditistin:

1. ABMM-Metallhandel GbR, vorgenannt,

zahlte 1.000 Euro für 1.000 Anteile.

Komplementär:

2. Colnvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à.r.l. vorgenannt,

zahlte 1 Euro für 1 Anteil.

Insgesamt also 1.001 Euro für 1.001 Anteile, haftet jedoch unbeschränkt. Das liquide, steuerliche und handelsrechtliche Ergebnis steht alleine der Kommanditistin zu.

Alle Anteile wurden voll einbezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag in Höhe von eintausendundeins Euro (EUR 1.001).



Ausserordentliche Generalversammlung der Abmm-Metallhandel S.e c.s.

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, zusammengefunden. Nachdem die Gültigkeit der Zusammensetzung nachgeprüft wurde, hat die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß gefaßt:

Die Gesellschafter beschließen den Sitz der Gesellschaft in L-2330 Luxembourg, 140, Boulevard de la Pétrusse, festzulegen.

Luxembourg, 3.12.09.

Colnvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l.,

Dr. Marc Henning Diekmann / Rüdiger Kimpel

Manager / Manager

ABMM-Metallhandel S.e c.s.

Dr Andreas Bergmann

Référence de publication: 2010000416/112.

(090194232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Thomson Reuters Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.994.

Messieurs John Arnold Tory, Joseph Johannes Vermeer, Jean Hamilius, Jacques Loesch, Stefano Bello et Wayne Lee ont donné leur démission comme membres du conseil d'administration avec effet au 10 décembre 2009.

Par décision du conseil d'administration du 10 décembre 2009 Monsieur Tom Loesch, administrateur, a été nommé président du conseil.

Par décision des actionnaires réunis en assemblée générale en date du 10 décembre 2009 ont été nommés administrateurs pour un mandat se terminant lors de l'assemblée annuelle en 2010:

- Monsieur Stuart N. CORBIN, administrateur de sociétés, demeurant Aldgate House, 33, Aldgate High Street, London EC3N 1DL;
- Monsieur Ken McCARTER, avocat, demeurant Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, CDN M5K1N2 Toronto, Ontario: et
 - M e Alain STEICHEN, avocat, demeurant 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour THOMSON REUTERS FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010001098/22.

(090194233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 37.604.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 décembre 2009 tenue à Luxembourg, le vendredi 4 décembre 2009 au siège de la Société, 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg

- 1.1. L'assemblée prend acte et ratifie la décision de décharger la société KPMG Audit S.C., Luxembourg, de son mandat de Réviseur de la société avec effet au 5 novembre 2009.
- 1.2. La société Ernst & Young S.A., située à 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg, est nommée Réviseur de la société à compter du 5 novembre 2009. Son mandat viendra à échéance avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009 à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lombard International Assurance S.A.

Robert Deed

Référence de publication: 2010000342/17.

(090192511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck